

Protection incendie

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours attire l'attention de la commune sur la nécessité de :

- renforcer le réseau conformément aux normes de la circulaire interministérielle n°465 du 10/12/1951,
- améliorer la défense incendie de la commune en implantant des hydrants normalisés et conformes de 100 mm,
- s'assurer du dimensionnement des réservoirs destinés à la défense incendie (120 m³),
- mettre en conformité les hydrants non conformes,
- s'assurer du dimensionnement de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) dans les zones de développement au regard de l'activité implantée dans ces zones,
- s'assurer du dimensionnement des besoins en eau nécessaires à la défense contre l'incendie des exploitations agricoles,
- renforcer la défense incendie des secteurs, lieudits et chemins : « Les Avollions », « Sous le Crêt », « Les Mongets », « Les Charretières d'En Bas », « Camping au Cœur du Lac », « Chemin des Provendes », « Chemin du Port des Roseaux » et « Chemin du Pèse Lait ».